

Les rôles et les champs d'action des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN – Etat de la réglementation

Ce document rend compte des développements du projet de réglementation des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN en lien avec les développements internationaux. Il offre un aperçu du contexte et des considérations du groupe de projet et de l'association pour la réglementation APN-CH. Le développement des rôles de pratique avancée en Suisse est toujours en cours. Dans les années à venir, ces rôles vont changer ; des profils plus précis seront définis, les champs d'action seront plus clairs et de nouveaux rôles seront établis. Ce document dresse un état actuel de la situation ; il sera révisé régulièrement afin d'intégrer les évolutions futures.

1) Contexte

La formulation des rôles des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN en Suisse était l'un des quatre objectifs¹ du projet " The Way to Regulation of APN Roles (APN-CH)".

Une description claire des rôles semble d'autant plus importante que le potentiel des infirmières de pratique avancée APN n'est pas (encore) pleinement exploité en Suisse, malgré une mise en œuvre progressive (Conférence des directrices et directeurs de la santé et Office fédéral de la santé, 2012). L'infirmière clinicienne spécialisée (ICS) en Suisse s'appuie sur une tradition relativement longue. Outre la généralisation de l'utilisation des APN dans le domaine stationnaire, on a constaté une augmentation du nombre d'infirmières et infirmiers de pratique avancée APN dans le secteur ambulatoire et dans les institutions de soins de longue durée. Depuis une dizaine d'années, dans le contexte de la pénurie de soignants qui menace le système de santé suisse, on parle de plus en plus des rôles de pratique avancée, en particulier de celui d'infirmier praticien spécialisé (IPS : L'étendue de pratique renvoie à l'éventail des fonctions et responsabilités confiées légalement aux infirmières et pour lesquelles elles détiennent la formation, les connaissances les compétences)². L'un des objectifs est de garantir les soins des populations vulnérables.

Un grand nombre de rôles de pratique avancée existent déjà en Suisse, comme l'ont montré les recherches et discussions au sein du groupe de travail. Celui-ci est composé principalement d'infirmières et infirmiers de pratique avancée APN, de personnes actives dans la gestion des soins et de chercheurs. En Suisse, les rôles de pratique avancée se situent sur un continuum entre les deux profils internationalement connus d'"infirmier praticien spécialisé" (IPS) et d'"Infirmier clinicien spécialisé (ICS)".

¹ Objectif 1

The role profiles of the clinical nurse specialist CNS and the nurse practitioner NP are defined within one APN framework (e.g., Hamric et al. or the Canadian framework). The scope of practice, based on patient needs, is discussed with the other main providers in the same field.

² J. Déry, D.D'Amour, C. Ro (2017). *L'étendue optimale de la pratique infirmière. Une contribution essentielle à la performance du système de santé*. Recherche. Perspective infirmière (janvier/février, Vol. 14, n°. 1), pp. 51-55).

Le document publié au printemps 2019 sur la pratique avancée dans le contexte canadien (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2019)³ montre les similitudes et différences entre ICS et IPS. Selon le groupe de travail, ce rapport constitue le cadre théorique approprié pour le développement des rôles de pratique avancée en Suisse. Récemment publiées, les lignes directrices sur la pratique avancée 2020 du Conseil international des infirmières (CII)⁴ offrent également des pistes importantes en la matière. Actuellement, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) participe à la Fédération européenne des associations d'infirmières et d'infirmiers (EFN) afin de travailler sur des normes communes à l'échelle européenne.

Dans la pratique, les besoins sont très différenciés. Certains gestionnaires des soins et infirmières et infirmiers de pratique avancée APN aimeraient pouvoir adapter les rôles des APN aux besoins des contextes infirmiers et médicaux et définir des champs d'action de manière flexible. D'autres aimeraient que les rôles et champs d'action soient déjà clairement définis afin de pouvoir les mettre en œuvre dans leurs institutions.

Des efforts sont faits pour développer le rôle des IPS en particulier (pour qu'ils aient la compétence de rédiger des ordonnances pour des examens et des médicaments) et pour adapter la législation cantonale en conséquence. Ces efforts doivent être poursuivis. En outre, la collaboration avec les partenaires médicaux doit encore être intensifiée, car il s'agit d'une condition préalable importante pour la clarification future des rôles de pratique avancée.

Conclusions pour la Suisse et résolutions du projet "APN-CH Règlementation"

Pour que les différents rôles de pratique avancée atteignent le même niveau de développement, il est avant tout nécessaire de disposer d'un ensemble de normes minimales. À l'heure actuelle, il n'est pas pertinent de décrire et de réglementer en détail les rôles des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN avec les spécifications des ICS et IPS.

C'est pourquoi des exigences minimales ont été définies pour la formation pratique et théorique, l'enregistrement et le maintien de celui-ci, la protection du titre et la possibilité de prendre des mesures contre les personnes revendiquant de manière non autorisée le titre d'infirmière ou infirmier de pratique avancée APN.

L'absence d'exigences minimales en matière de conditions de formation, d'activité clinique, d'enregistrement et de protection des titres a ralenti le développement au niveau international des rôles des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN (Kaasalainen et al., 2010). Avec la mise en place d'exigences minimales, telles qu'un Master of Nursing Science/Master of Science in Nursing/Soins infirmiers, le rôle de l'APN deviendra plus attractif pour les personnes concernées, les employeurs et les partenaires médicaux. Cela permettra également de rendre ces rôles plus transparents pour les patients et la population. La sécurité des patients et la qualité des soins seront renforcées. En outre, des principes uniformes permettent d'augmenter les possibilités de financement adéquat et la réglementation

³ Les soins infirmiers en pratique avancée. Un cadre pancanadien (choisi par le groupe de travail pour son cadre théorique).

⁴ https://www.icn.ch/system/files/documents/2020-04/ICN_APN%20Report_EN_WEB.pdf

juridique de tâches spécifiques des IPS, comme c'est le cas dans le canton de Vaud, par exemple. Toutefois, il n'est pas recommandé de réglementer les rôles de pratique avancée exclusivement au niveau cantonal, car cela limiterait la mobilité et entraînerait une hétérogénéité indésirable.

Conclusion:

Les principes de régulation élaborés dans le cadre du projet permettent de développer davantage les rôles de pratique avancée dans différents domaines et pour différentes populations de patients. Les exigences professionnelles pour les rôles dans des domaines d'expertise spécifiques peuvent être développées en collaboration avec les partenaires médicaux et la gestion des soins. A l'avenir, des profils de pratique avancée spécifiques pourront être certifiés par l'association APN-CH.

2) Les rôles de pratique avancée et leurs compétences

Tous les rôles de pratique avancée ont des points communs. Les infirmières et infirmiers de pratique avancée (Advanced practice nurses, APN) fournissent des prestations de santé aux individus, familles, groupes ou populations, dans différents domaines du système de santé. Ils se concentrent sur la pratique clinique en étant en contact direct avec leurs clients, ils coordonnent les prestations de santé ou mettent leur expertise clinique à disposition d'autres professionnels de la santé sous forme de consultations. L'APN contribue également à l'optimisation du système de santé. L'infirmière ou infirmier de pratique avancée APN forme, fait de la recherche et assume un encadrement professionnel. A cette fin, une formation académique de niveau Master of Science ("graduate education") constitue une condition impérative.

Les rôles de pratique avancée reposent sur les principes suivants:

- Les compétences des APN s'appuient sur celles des infirmières et infirmiers HES
- Les APN se réfèrent aux valeurs, connaissances et théories des soins infirmiers
- L'APN s'engage en faveur de soins centrés sur le patient et la famille
- Les compétences de l'APN se basent sur les principes des soins primaires (Primary care) à la population
- Les compétences des APN constituent la base de la pratique avancée et leurs prestations peuvent être proposées à un large éventail de la population dans divers domaines de la santé
- Les APN collaborent avec d'autres professionnels de la santé et parties prenantes, en recherchant une prise de décision indépendante et partagée.

Ces infirmières et infirmiers présentent les caractéristiques suivantes. Ils:

- offrent des soins de santé efficaces et efficaces à des populations définies, avec un degré élevé d'autonomie;
- dirigent des équipes inter/intraprofessionnelles;
- possèdent des connaissances étendues et approfondies dans lesquelles ils peuvent puiser une large palette de stratégies pour répondre aux besoins de leurs clients, fournir un accès aux soins, ainsi qu'assurer la sécurité et la qualité de ceux-ci;

- sont en mesure de lancer, planifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer des programmes qui répondent aux besoins de leurs clients, promeuvent la santé de groupes et de communautés particulières et soutiennent la pratique infirmière;
- sont capables d'expliquer et d'appliquer les principes théoriques, empiriques, éthiques et expérimentaux de la pratique infirmière;
- font preuve d'une expertise et de compétences étendues et approfondies en matière d'évaluation (assessment), d'appréciation de situations infirmières et de prise de décision;
- utilisent les connaissances, la recherche et l'expertise clinique en matière de soins infirmiers de manière réfléchie, ciblée et intégrée et ils mobilisent les connaissances d'autres disciplines;
- possèdent une expertise en méthodes de recherche et sont capables d'examiner la recherche de manière critique, mais aussi d'évaluer sa pertinence pour la pratique et ses effets sur les soins et le système de santé;
- disposent de techniques pour représenter la pratique découlant de la recherche et mettre en œuvre dans la pratique les résultats issus de la recherche;
- fournissent des consultations à d'autres professionnels de la santé et à des groupes dont les prestations influencent la santé;
- identifient et mènent des initiatives d'amélioration en appliquant les connaissances de la "science de l'amélioration" et de la "science de l'implantation" ("improvement science" et "implementation science");
- possèdent des compétences professionnelles en matière d'encadrement et de gestion du changement pour améliorer les résultats des clients, des organisations et des systèmes;
- sont capables d'analyser de manière critique et d'influencer la politique de santé et d'autres politiques en rapport avec la santé;
- offrent un suivi professionnel pour identifier et résoudre des problématiques éthiques.

Les rôles des APN (ICS et IPS) ont beaucoup en commun. Les IPS possèdent le savoir et le savoir-faire nécessaire pour établir des diagnostics médicaux, prescrire des traitements et effectuer des procédures spécifiques dans leurs domaines de compétence. Ils disposent d'un droit – garanti juridiquement – à appliquer leur savoir et savoir-faire de manière autonome. Les ICS possèdent également un savoir et un savoir-faire spécialisés dans un domaine professionnel défini. Ils sont en mesure de conseiller les professionnels de la santé, y compris les médecins, dans des situations complexes, et d'influencer le diagnostic et le traitement. Ils peuvent offrir des traitements spécifiques dans leur domaine de pratique (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2019).

En Suisse, les compétences des infirmières et infirmiers formés au niveau du Master of Science sont décrites par le modèle CanMeds. Dans le domaine professionnel, les compétences ont été décrites à plusieurs reprises selon le modèle de Hamric et al. (Tracy & O'Grady, 2018).

3) Réglementation

Dans de nombreux pays, par exemple au Canada, les autorités nationales et régionales, au nom de la population, ont délégué la tâche ou le privilège de l'autorégulation à des organisations professionnelles de soignants. Les organismes de réglementation des soins

infirmiers ont pour mandat de réglementer la profession infirmière de manière à garantir la sécurité des patients (Association des infirmières et infirmiers du Canada, 2019). Pour atteindre cet objectif, ils veillent ce que les professions infirmières, y compris les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN, exercent leurs activités de manière sûre, compétente et éthique, grâce à un certain nombre d'exigences de base. Celles-ci consistent à:

- Déterminer les conditions (exigences en matière de formation, etc.) d'exercice de la profession (conditions d'accès à la pratique);
- Définir, promouvoir et appliquer des normes de pratique et de processus;
- Reconnaître des programmes de formation;
- Appliquer des programmes de compétence et de qualité.

Les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN doivent remplir certaines conditions tant pour leur enregistrement initial que pour leurs réenregistrements. L'enregistrement doit être simple et peu coûteux. Un formulaire d'inscription électronique permet un contrôle rapide mais minutieux.

Conclusion

Les ICS et le IPS sont réglementés par les mêmes règles-cadres. L'enregistrement s'effectue via une plateforme d'enregistrement électronique (e-log). Une association soutenue par toutes les organisations professionnelles de soins infirmiers est responsable du règlement. L'organisme de régulation a été fondé sous la forme de l'association APN-CH.

a) Exigences en matière de formation et pratique clinique

Dans tous les pays, les rôles de pratique avancée s'acquièrent par une formation académique, après une formation en soins infirmiers de niveau Bachelor. Les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN ont un champ d'action plus étendue et plus approfondi dans leur pratique. Des études montrent que ces professionnels contribuent à l'amélioration des résultats des patients, ainsi qu'à des innovations et améliorations dans les soins infirmiers, grâce à leur intervention clinique directe (Bryant-Lukosius et al. 2018 ; Kilpatrick et al. 2013 ; Schreiber et al. 2005). Ils passent ainsi par les étapes du développement professionnel, de novice à expert.

i) Master of Science in Nursing (MScN)

Dans de nombreux pays, les exigences en matière de formation sont un niveau Master après une formation de base comme infirmière ou infirmier. Un Master of Science est donc la porte d'accès aux rôles APN dans de nombreux pays. En Suisse, il existe depuis un certain temps des cours de niveau Master of Science axés sur une pratique étendue et approfondie des soins infirmiers. Des dispositions exécutoires ont été élaborées pour en tenir compte dans le cadre de ce projet.

Conclusion:

La formation APN se base sur un niveau Master of Science. Dans le contexte suisse actuel, elle requiert un minimum de 90 crédits ECTS. En outre, le contenu du programme est axé sur une pratique avancée des soins infirmiers.

ii) Expertise clinique

Activité clinique avec des clients/patients

Bien que la formation académique soit essentielle pour l'APN, la reconnaissance de celle-ci ne repose pas uniquement sur les titres académiques. Il s'agit plutôt d'une combinaison de formation universitaire supérieure en soins infirmiers de niveau master (MScN) après une formation de base de niveau Bachelor (BScN) et une expertise clinique dans au moins un domaine de spécialité (par ex., soins de longue durée, soins de plaies, soins de santé primaires, oncologie, cardiologie pédiatrique, etc). C'est généralement en tant que novices que les APN entrent dans le domaine spécialisé qui constitue leur nouvelle activité professionnelle. Une activité pratique régulière avec des patients est une condition essentielle pour le développement des rôles de pratique avancée et des compétences professionnelles nécessaires. La preuve de l'expertise clinique doit être obtenue par une activité professionnelle dans le domaine clinique.

Une activité professionnelle à hauteur d'au moins 40% est nécessaires pour acquérir ces compétences.

Pratique encadrée/supervisée

Le mentorat est un outil important pour soutenir le développement professionnel. Il s'est avéré efficace pour améliorer la durée de rétention au sein de la profession, la satisfaction professionnelle et le développement des rôles.

Les offres de coaching, dans lesquelles l'APN travaille avec un professionnel expérimenté, favorisent également le développement professionnel. Le coaching est compris comme une relation basée sur le partenariat qui encourage la réflexion, en plus d'aider à utiliser au mieux le potentiel personnel et professionnel par des processus créatifs (Fédération internationale des coachs, 2015). Cela peut se faire par le biais d'un accompagnement (work shadowing) avec des APN expérimentés, ou par une réflexion guidée et des discussions de cas avec des professionnels de la santé dans le domaine clinique.

Pour l'enregistrement, un minimum de 50 heures de pratique encadrée/supervisée par un APN et/ou des médecins est requis pour les jeunes professionnels après l'obtention de leur titre de MScN. Des dispositions transitoires sont prévues pour les APN expérimentés qui s'enregistrent pour la première fois.

b) Équivalence et dispositions transitoires

La formation d'APN a évolué au fil du temps, passant de certificats post-diplôme à un diplôme universitaire (MScN) axé sur la pratique avancée. Aujourd'hui, il existe encore de nombreux infirmières et infirmiers qui travaillent dans le domaine APN en ayant un diplôme d'infirmière, un Master of Science et ils ont acquis des compétences d'infirmières et infirmiers de pratique avancée APN avant que ne soit établie la formation universitaire actuelle exigée par la réglementation.

Les infirmières et infirmiers titulaires d'un MSc qui n'est pas axé sur la pratique avancée devraient se voir offrir la possibilité d'être reconnus comme infirmières et infirmiers de pratique avancée APN s'ils sont actifs dans la pratique clinique. Une procédure d'équivalence sera utilisée.

c) Réenregistrement

Le réenregistrement est largement utilisé dans le domaine de la pratique avancée. La pratique clinique doit être maintenue dans le temps et l'expertise tenue à jour.

La preuve d'une formation continue à hauteur de 8 crédits ECTS (240 heures) est requise, en plus de la preuve d'une activité clinique d'au moins 40% par an et la preuve que cette activité s'accompagne également d'une pratique clinique étendue. Le réenregistrement a lieu tous les 5 ans.

i) Formation continue

Bien que les infirmières et infirmiers de pratique avancée APN possèdent déjà une expertise clinique, ils doivent être considérés comme des novices lorsqu'ils débutent dans la pratique avancée. Ils doivent acquérir de l'expérience et saisir les possibilités de développement professionnel qui s'offrent à eux pour devenir une infirmière ou un infirmier de pratique avancée APN expérimenté. Comme tous les professionnels des soins infirmiers, ils s'engagent à apprendre tout au long de leur vie. C'est à la fois nécessaire pour prodiguer des soins basés sur les meilleures pratiques actuelles et pour développer et maintenir leurs propres connaissances spécialisées.

Différentes modalités d'apprentissage sont possibles – présentiels, virtuelles, simulations, etc. Des études montrent que l'engagement individuel de chaque APN associé au soutien de la direction et de l'organisation sont déterminants pour le développement professionnel et afin d'éviter l'insatisfaction au travail (DiCenso & Bryant-Lukosius, 2010). Offrir des possibilités de développement professionnel est de toute évidence fondamental pour le recrutement et la rétention des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN (Little & Reichert, C., 2018). Il est donc important de tenir compte de la formation continue dans l'obtention du titre et son enregistrement. La formation continue est nécessaire pour pouvoir s'adapter à un système de santé en mutation et pour se préparer aux nouveaux besoins des patients, comme les soins palliatifs ou les soins gériatriques. Il a par exemple été démontré que la spécialisation et la certification de la pratique avancée dans le domaine des soins gériatriques permettent de réduire les chutes dans les services concernés (Lange et al, 2009). Aux Etats-Unis, le modèle de l'APRN (Consensus model of Advanced practice registered nurse) pour la réglementation recommande la certification dans des spécialisations médicales (Alleman & Heule, 2014).

La formation continue peut notamment revêtir les formes suivantes:

- Enseignement formel complémentaire (par ex., doctorat);
- Spécialisations dans des domaines (Master of Advanced Studies, CAS; DAS);
- Participation à des ateliers, webinaires, conférences, cours;
- Participation aux cercles de qualité et de littérature.

4) Perspective

Avec la réglementation de la pratique avancée et la possibilité de s'enregistrer en tant qu'infirmière ou infirmier de pratique avancée APN, une première étape importante a été franchie. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre ce développement et d'autres mesures doivent être prises à l'avenir, c'est-à-dire:

- soutenir les infirmières et infirmiers de pratique APN dans leurs rôles étendus et approfondis;
- promouvoir la clarification des rôles des ICS et des IPS;
- identifier la contribution des rôles de pratique avancée au système de santé;
- aligner les programmes des établissements de formation sur le développement des rôles d'APN dans la pratique;
- soutenir et guider les employeurs (gestion des soins infirmiers) et les organisations du système de santé;
- assumer un rôle de premier plan dans la politique professionnelle dans le but d'un ancrage juridique et d'une certification systématique.

a) Opérationnalisation de l'enregistrement

L'objectif est de donner une visibilité aux infirmières et infirmiers de pratique avancée APN en Suisse et qu'ils disposent d'une plateforme reconnaissant officiellement leurs titres par le biais d'une association pour la régulation des APN à l'échelle nationale. Un règlement est fixé pour garantir l'égalité de traitement des demandes.

L'association APN-CH fournit une plateforme d'enregistrement sur e-log. Sur son site web, l'association tiendra une liste des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN enregistrés.

b) Reconnaissance des programmes d'études

Une première étape importante a été franchie avec le projet de réglementation des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN. L'environnement des rôles de pratique avancée continuera également à se développer en Suisse. À moyen terme, les normes des programmes d'études devraient également être définies comme conditions pour la future réglementation spécifique aux rôles de pratique avancée et leur enregistrement.

L'objectif est que tous les programmes d'études qui forment à un rôle de pratique avancée soient accrédités en conséquence. Cela contribuera d'une part à promouvoir l'excellence dans la formation et, d'autre part, l'accréditation sera reconnue dans le monde comme une méthode importante et objective d'évaluation des programmes de formation professionnelle (CASN, 2012). Au Canada, par exemple, les programmes d'IPS doivent être mesurés par rapport à des normes clairement définies afin de recevoir une accréditation. Il en va de même pour les programmes de Master d'ICS, car l'accréditation contribue à une plus grande clarté des rôles, à leur réglementation et à leur intégration dans le système de santé.

L'accréditation des programmes de Master of science sera demandée ultérieurement, car il s'agit en dernier lieu d'une condition préalable à l'établissement de normes mesurables pour les ICS et IPS.

c) Registre national

A l'avenir, l'enregistrement sera effectué par l'association APN-CH, car il n'a pas encore été possible de réglementer le profil APN via la loi fédérale sur les professions de la santé. L'harmonisation fédérale reste un objectif. Certains développements ont été initiés au niveau cantonal, par exemple dans le canton de Vaud. En cas d'évolutions menées dans plusieurs cantons indépendamment les uns des autres, le risque existe de voir émerger des solutions cantonales. Il est préférable de viser une harmonisation à l'échelle fédérale. Il est donc recommandé à cette fin de s'inscrire dans un registre professionnel.

Les rôles APN devraient être réglementés par la loi fédérale sur les professions de la santé, qui devra à terme être adaptée et étendue.

d) Certifications

La différenciation interne des infirmières et infirmiers de pratique avancée APN est appelée à se poursuivre. Les règlements et les exigences d'enregistrement devront également être adaptés à l'avenir. Avec l'autonomie croissante et, si nécessaire, l'élargissement des champs d'activité du groupe professionnel des APN, les exigences en matière de formation continue vont augmenter. À l'avenir, des normes claires pour des formations continues certifiées pourraient être formulées. Des exigences plus claires pour les offres sur le marché de la formation continue pourraient en outre être formulées par analogie avec d'autres pays.

5) Références

Canadian Nurses Association. (2019). *Advanced practice nursing: A pan-canadian framework*.

CASN, T. F. on N. P. E. (2012). *Nurse Practitioner Education in Canada: National Framework of Guiding Principles & Essential Components*. Canadian Association of Schools of Nursing. <https://casn.ca/wp-content/uploads/2014/12/FINALNPFrameworkEN20130131.pdf>

DiCenso, A., & Bryant-Lukosius, D. (2010). *Clinical Nurse Specialists and Nurse Practitioners in Canada: A decision support synthesis*. Canadian Health Services Research Foundation.

Gesundheitsdirektoren Konferenz, & Bundesamt für Gesundheit. (2012). *Neue Versorgungsmodelle für die medizinische Grundversorgung*. GDK und BAG.

Imhof, L., Naef, R., Walhagen, M. L., Schwarz, J., & Mahrer-Imhof, R. (2012). Effects of an Advanced Practice Nurse in-home health consultation for community-dwelling person 80 years or older. *Journal of American Geriatric Society JAGS*, 60(12), 2223–2231.

International Coaching Federation. (2015). *ICF-Ethikkodex*. International Coaching Federation. https://www.coachfederation.ch/fileadmin/Ethics_CoreCompetencies/Ethics_German_-_June_2015.pdf

Little, L., & Reichert, C. (2018). *Fulfilling nurse practitioners' untapped potential in Canada's health care system: Results from the CFNU Pan-Canadian Nurse Practitioner Retention & Recruitment Study* (S. 48). CFNU.

Tracy, M. F., & O'Grady, E. T. (2018). *Hamric and Hanson's Advanced Practice Nursing: An Integrative Approach* (6th Aufl.). Elsevier LTD, Oxford.